



NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Avenant n° 1 à la convention de partenariat avec ENGIE Pacifique Informatique pour développer et exploiter une application mobile «Simply City»

P. J. : 1 projet de délibération

Par délibération n° 2017/370 du 11 mai 2017, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer avec ENGIE Pacifique Informatique une convention de partenariat pour le développement et l'exploitation d'une application mobile «Simply City».

Ce partenariat vise à développer une application mobile qui permettra, entre autres, de fournir aux Nouméens et aux touristes des informations et des services pratiques comme :

- des informations municipales sous forme géo-localisée,
- les actualités et agendas festif, sportif et culturel de la Ville,
- des informations de mobilité,
- la localisation des commerces et l'actualité de leurs promotions,
- ...

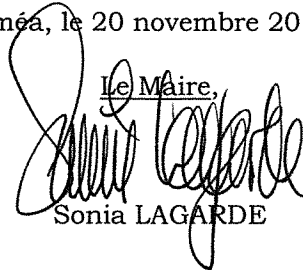
Ce partenariat devait s'achever au plus tard le 31 décembre 2017.

Toutefois, pour permettre aux deux parties de finaliser dans des conditions satisfaisantes la mise en ligne au grand public de cette application mobile et de gérer au mieux la phase pilote qui s'ensuivra, il est proposé de modifier la date de fin de ce partenariat au 31 mars 2018.

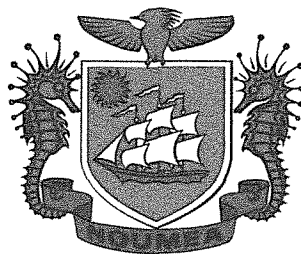
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire à signer avec la société ENGIE Pacifique Informatique l'avenant n°1 à la convention de partenariat pour le développement et l'exploitation d'une application mobile «Simply City».

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

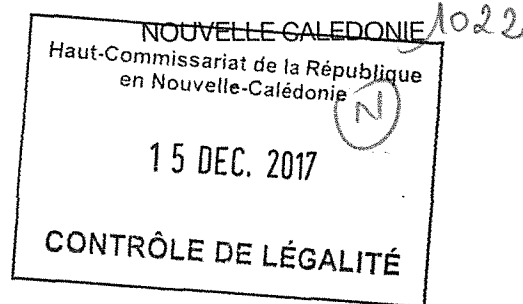
Nouméa, le 20 novembre 2017


Le Maire,
Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le mardi **12 DEC.** à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 04.12.2017	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 06.12.2017	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Charles ERIC
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Janine BAJON	M.	Angélo PITO
	M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Dina REY
	Mme	Karine DESTOURS		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Marc MANSEL	M.	Christophe CHEVILLON
conseillers en exercice	: 53	M.	Daniel LEROUX	Mme	Laurène CASSAGNE
		M.	Dominique SIMONET	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	: 35	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
Nombre de votants	: 44	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Gilles UKEIWE
(9 procurations)		M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Félicia BALLANGER
		Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
		M.	Christophe OBLED	Mme	Francine BEYNEY
		Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2017/1022

autorisant la signature d'un avenant n° 1 à la convention de partenariat avec ENGIE Pacifique Informatique pour développer et exploiter une application mobile «Simply City»

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **12 DEC. 2017**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/370 du 11 mai 2017 autorisant le Maire à signer avec ENGIE Pacifique Informatique une convention de partenariat pour le développement et l'exploitation d'une application mobile «Simply City»,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/778 du 20 novembre 2017,

La commission conjointe de l'Action Educative, de la Vie des Quartiers / de la Cohésion Sociale, du Handicap et de la Solidarité entendue en séance du 27 novembre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire est habilité à signer avec ENGIE Pacifique Informatique un avenant n° 1 à la convention de partenariat pour le développement et l'exploitation d'une application mobile «Simply City».

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à l'intéressée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **12 DEC. 2017**

POUR EXTRAIT CONFORME

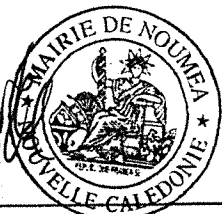
NOUMEA, LE **15 DEC. 2017**

Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
CABINET (COM)	- 1
SGL	- 1
AFFICHAGE	- 1
ENGIE PACIFIQUE	
INFORMATIQUE	- 1



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

15 DEC. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 15 DEC. 2017
au Commissaire Délégué
et notifié le 20 DEC. 2017
~~et/ou publié le~~
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances